



Mardi 22 mai 2018 : début de la phase de réponses



A partir du **22 mai** jusqu'au **5 septembre** inclus



1 PROPOSITIONS / RÉPONSES DES ÉTABLISSEMENTS

A partir du **22 mai** jusqu'au **5 septembre** inclus...

... vous prenez connaissance des **réponses des établissements pour chacun de vos vœux**.

- ▶ N.B. Le processus de propositions est suspendu pendant les épreuves écrites du bac du 18 au 25 juin inclus.

Lorsqu'une proposition d'admission vous est faite, vous êtes informé :



- ▶ par une **alerte sur votre smartphone** via l'**application Parcoursup** que vous avez téléchargée.
- ▶ sur votre adresse de **messagerie personnelle**.
- ▶ sur la **messagerie de votre dossier Parcoursup**.



Si vous ne l'avez pas encore fait, **téléchargez l'application Parcoursup** pour recevoir sur votre portable toutes les notifications et alertes durant la procédure. Elle est disponible en version Android et Ios.



- ▷ Il est possible d'avoir **plusieurs propositions d'admission** simultanées dans des formations différentes.

LES MODALITÉS DE RÉPONSE DES ÉTABLISSEMENTS : 2 CAS DE FIGURE

- ▶ 1. Pour les **formations non sélectives (licence)**, l'université peut répondre :

Si « nombre de vœux < nombre de places disponibles » :

- ➔ **Oui** (proposition d'admission)
- ➔ **Oui-si** (proposition d'admission)

Oui-si signifie que l'établissement conditionne votre inscription à votre acceptation de suivre un parcours de formation personnalisé (stage de remise à niveau, cursus adapté...) pour vous renforcer dans les compétences attendues.



L'université de Bordeaux et l'université Bordeaux Montaigne ne proposent pas cette année le Oui-si.

Si « nombre de vœux > nombre de places disponibles » :

- ➔ **Oui** (proposition d'admission)
- ➔ **Oui-si** (proposition d'admission)
- ➔ **en attente d'une place**

- ▶ Pour les **formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, école...)**, l'établissement peut répondre :

- ➔ **Oui** (proposition d'admission)
- ➔ **en attente d'une place**
- ➔ **Non**

VŒUX EN ATTENTE

➔ Si vous n'avez pas de propositions d'admission et que **tous vos vœux sont en attente**, vous devez attendre que des places se libèrent au fur et à mesure que les autres candidats renoncent à certains de leurs vœux.



Chaque jour, en fonction des désistements de candidats suite aux propositions qui leur ont été faites, des places se libèrent et sont proposées à des candidats qui étaient en attente. Par conséquent, de nouvelles propositions sont faites quotidiennement et les situations peuvent rapidement évoluer.



SOYEZ VIGILANT ! Si vous avez des **vœux en attente**, consultez très régulièrement votre messagerie personnelle, la messagerie de votre dossier Parcoursup et les alertes sur votre smartphone si vous avez téléchargé l'application Parcoursup.

Cas particulier des formations en apprentissage : une proposition dans une formation en apprentissage vous sera faite uniquement si vous êtes, au préalable, retenu dans la formation **ET** si vous avez signé un contrat d'apprentissage avec un employeur. Dès que vous avez un contrat signé, vous devez le présenter à l'établissement de formation afin qu'une proposition puisse vous être faite.



Si vous avez fait tous vos vœux dans des formations sélectives et que vous recevez **uniquement des réponses négatives**, une **commission d'accès à l'enseignement supérieur** étudiera votre dossier et pourra vous **faire des propositions** sur des formations ayant des places disponibles et les plus proches possibles de vos vœux de départ.

2 RÉPONSES DES CANDIDATS À CES PROPOSITIONS

LES DIFFÉRENTS CAS DE FIGURE

➔ Si vous avez **une seule proposition d'admission**, vous pouvez **l'accepter** ou y **renoncer**.



ATTENTION Il est très imprudent de renoncer à une unique proposition d'admission car vous n'avez pas de garantie de recevoir une nouvelle proposition sur les formations sur lesquelles vous êtes en attente.

➔ Si vous recevez **plusieurs propositions d'admission**, vous ne pouvez **en accepter qu'une seule**.

Lorsque vous acceptez une proposition, **vos autres propositions sont automatiquement supprimées** et les places ainsi libérées sont proposées à d'autres candidats.



En ce qui concerne vos autres **vœux en attente**, vous devez **indiquer clairement ceux que vous souhaitez conserver sinon ils seront supprimés**. Vous aurez la possibilité d'attendre d'avoir une meilleure proposition. Mais, pour ne pas monopoliser les places, vous ne pouvez pas conserver en même temps plusieurs propositions pour lesquelles vous avez reçu une réponse positive.

➔ Si vous n'avez **pas de propositions d'admissions** et que **tous vos vœux sont en attente**, vous devez **attendre que des places se libèrent au fur et à mesure que les autres candidats renoncent à certains de leurs vœux**.

LES DÉLAIS À RESPECTER POUR RÉPONDRE À UNE PROPOSITION D'ADMISSION



➔ Proposition d'admission entre le **22 mai** et le **17 juin** > **vous avez 7 jours pour répondre**

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le **22 mai**, vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au **28 mai inclus**.

Pendant les épreuves du bac du 18 juin au 25 juin inclus : vous ne recevrez aucune proposition d'admission.

N.B. Si le délai de 7 jours arrive à terme pendant cette période (cela signifie que vous avez reçu des propositions d'admission entre le 12 et le 17 juin), ce délai sera décalé en prenant en compte les 8 jours des épreuves du baccalauréat.

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 16 juin, donc 2 jours avant les épreuves du baccalauréat, vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 30 juin inclus (2 jours avant les épreuves, 8 jours de suspension du délai pendant les épreuves et 5 jours après).



► Proposition d'admission entre le **26 juin** et le **28 juin** inclus > **vous pouvez répondre jusqu'au 1^{er} juillet inclus**

► Proposition d'admission entre le **29 juin** et le **1^{er} septembre** inclus > **vous avez 3 jours pour répondre**

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le **11 juillet**, vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au **13 juillet inclus**.

► Proposition d'admission le **2 septembre** : **vous pouvez répondre jusqu'au 3 septembre inclus**

► Proposition d'admission entre le **2 et le 5 septembre** : **vous avez 1 jour pour répondre**

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 3 septembre, vous devez répondre le jour même avant minuit.



ATTENTION Vous devez impérativement répondre dans les temps.

Dans chaque cas si vous n'avez pas répondu à une proposition d'admission dans les délais prévus :

- Vous perdez la ou les propositions d'admission qui vous sont faites et vous êtes considéré comme démissionnaire de la procédure Parcoursup.
- Vous pouvez au cours des 5 jours qui suivent la date limite de réponse, demander à réintégrer la procédure : vos vœux qui étaient en attente seront rétablis.

Vous conservez toujours la possibilité de participer à la phase d'admission complémentaire à partir du 26 juin.

N.B. Si vous avez une proposition dans une formation dont la décision est oui-si et si vous n'êtes pas d'accord pour suivre le dispositif pédagogique adapté qui vous est proposé, vous pourrez renoncer à la proposition et à la possibilité de suivre cette formation.

▷ INSCRIPTION ADMINISTRATIVE DANS L'ÉTABLISSEMENT CHOISI



Une fois que vous avez accepté une proposition, vous prenez connaissance sur Parcoursup des modalités d'inscription administrative dans la formation acceptée pour procéder en temps voulu à votre inscription dans l'établissement. Ne partez pas en vacances avant d'avoir procédé à votre inscription.

ET SI VOUS N'AVEZ PAS DE PROPOSITIONS ?

Si vous ne recevez aucune proposition d'admission, vous pourrez formuler de nouveaux vœux, lors de la phase complémentaire (à partir du 26 juin), sur les formations qui disposent de places vacantes.

A compter du 22 mai, une commission pilotée par le recteur examinera les situations des candidats refusés sur tous leurs vœux en vue de leur proposer d'autres formations proches de leurs choix initiaux.

RÉSUMONS-NOUS !

A partir du **22 mai** et jusqu'au **5 septembre** inclus :

- Vous consultez sur la plateforme les réponses des établissements pour chacun de vos vœux.
- Vous répondez aux propositions qui vous sont faites dans le délai imparti.

Si vous recevez plusieurs propositions, vous devez en choisir une et une seule et renoncer aux autres avant une date butoir qui vous est indiqué sur la plateforme.

Tout en répondant positivement à une proposition, vous pouvez conserver vos vœux en attente si vous le demandez.

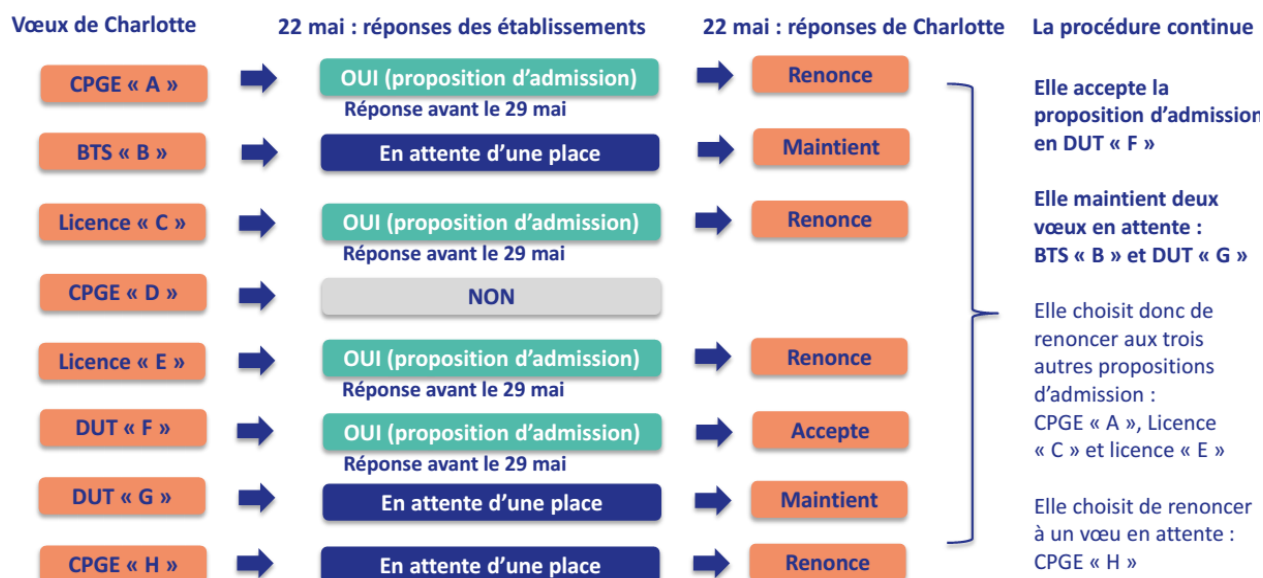
Une fois la proposition acceptée, vous devez vous inscrire dans l'établissement choisi.



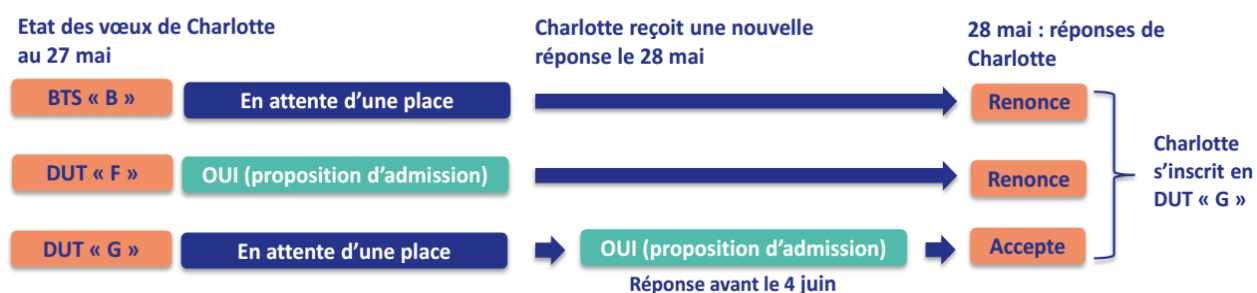
Tant que vous avez des vœux en attente, consultez très régulièrement votre messagerie personnelle, la messagerie de votre dossier Parcoursup et les alertes sur votre smartphone si vous avez téléchargé l'application Parcoursup.

L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 22 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements



➔ Le 28 mai, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :



- Charlotte accepte la proposition d'admission au DUT « G ».
- Elle renonce donc au DUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que le DUT « G » qu'elle vient d'accepter.
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au DUT « G » une fois les résultats du bac connus.



PLAN ÉTUDIANTS
ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

Une question, sur Parcoursup ?

0 800 400 070

Service & appel
gratuits

depuis la France métropolitaine du lundi au vendredi de 10h à 16h

RAPPEL

Pour faire une demande de bourse ou de logement pour l'année scolaire 2018-2019,
vous devez constituer un dossier social étudiant avant le 31 mai !



Le portail numérique des démarches et services de la vie étudiante

www.etudiant.gouv.fr

Étudiants,
une bourse, un logement :
c'est maintenant !



Faites votre demande
du 15 janvier au 31 mai 2018 sur etudiant.gouv.fr

ACTUALITÉ DE L'ORIENTATION APRÈS BAC



@OrientApresBac

<https://twitter.com/OrientApresBac>